

ÉTAT DES CONTENTIEUX ENGAGÉS PAR L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CIRQUES DE FAMILLE

- I. L'Association de défense des cirques de famille a gagné tous les recours qu'elle a engagés
 II. Les arrêtés d'interdiction sont tous rédigés sur le même modèle, qui est illégal

I. L'Association de défense des cirques de famille a gagné tous les recours qu'elle a engagés

L'Association de défense des cirques de famille a dû engager à ce jour 40 recours contre des communes ayant interdit, par délibération ou par arrêté, l'installation de cirques hébergeant des animaux sur leur territoire.

Elle les a tous gagnés, sans exception.

	Commune	Nature de l'acte	Juridiction saisie	Décision	Commentaire
A	Ajaccio	Délibération	Tribunal saisi	Ordonnance 27 novembre 2018 suite à l'abrogation de la délibération	Ordonnance du Tribunal Gagné
	L'Arbresle	Arrêté	Tribunal saisi	Abrogation de l'arrêté le 28 juin 2018 suite au recours de l'Association et à la demande du préfet	Gagné
	Aups	?	?	Décision inexistante selon Matthieu Grimaldi, directeur de la communication de la ville	
B	Barentin	?	?	Décision inexistante	
	Bastia	Arrêté	Tribunal saisi	Arrêté abrogé le 15 mars 2018	Gagné
C	Canet-en-Roussillon	Arrêté	Mise en demeure	Arrêté abrogé	Gagné
	Carros	Arrêté	Tribunal saisi	Ordonnance 30 août 2018 suite au retrait de l'arrêté	Ordonnance du Tribunal Gagné
	Combrit-Sainte-Marine	Délibération	Tribunal saisi	Délibération abrogée le 12 décembre 2018	Gagné
	Creil	Arrêté	Mise en demeure	Arrêté abrogé 11 mai 2018	Gagné
	La Chèze	Délibération	Tribunal saisi	Jugement du 22 juillet 2019	Jugement du Tribunal Gagné
	La Ciotat	Délibération	Tribunal saisi par le préfet des Bouches-	Suspension de l'acte 9 mars 2016	Ordonnance du Tribunal

			du-Rhône + référé suspension		Gagné
	La Ciotat	Délibération en forme de vœu	Cour administrative d'appel saisie	Suspension par ordonnance du 25 juillet 2016 confirmée octobre 2016	Confirmation en appel Gagné
F	Fécamp	Arrêté	Tribunal saisi	Retrait le 18 avril 2018 suite à recours et à demande du préfet	Gagné
	Furiani	Délibération	Tribunal saisi	Audience 1 ^{er} octobre 2020 Sens des conclusions : annulation	En délibéré
G	Gainneville	Délibération	Mise en demeure	Délibération abrogée sur demande du préfet	Gagné
H	Hœnheim	Délibération	Tribunal saisi	Délibération 9 avril 2018 abrogeant la délibération d'interdiction	Gagné
J	Joeuf	Arrêté	Tribunal saisi	Jugement 22 mai 2018	Jugement du Tribunal Gagné
L	Lagny-sur- Marne	Délibération	Tribunal saisi	Jugement du 13 mars 2020	Jugement du Tribunal Gagné
	Lège-Cap-Ferret	Arrêté	Tribunal saisi	Ordonnance 20 novembre 2018 suite à abrogation de l'arrêté	Gagné
	Lescar	Arrêté	Tribunal saisi	Abrogation le 2 janvier 2019 suite au recours	Gagné
	Lillers	Délibération	Tribunal saisi	Délibération abrogée le 21 septembre 2018	Gagné
	Lizy-sur-Ourcq	Délibération	Tribunal saisi	Abrogation 24 juin 2019	Gagné
	Luc-en-Provence	Arrêté	Tribunal saisi sur déféré préfectoral	Jugement 27 décembre 2017 classé C+	Jugement C+ du Tribunal Gagné
M	Machilly	Délibération	Mise en demeure	Délibération abrogeant l'interdiction 11 juin 2018	Gagné
	Magny-le- Hongre	Délibération	Tribunal saisi	Délibération abrogeant l'interdiction 24 novembre 2018	Gagné
	Marcilly d'Azergues	Délibération	Mise en demeure	Délibération abrogeant l'interdiction 12 juin 2018	Gagné
	Marseillan	Délibération	Mise en demeure	Délibération abrogée le 31 janvier 2018	Gagné
	Mérignac	Délibération	Tribunal saisi	Jugement 18 juin 2018	Jugement du Tribunal Gagné

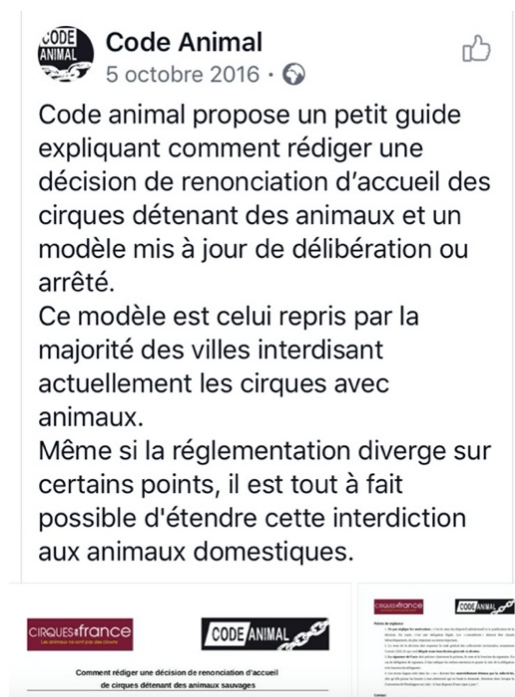
	Mérignac	Arrêté	Tribunal saisi	Jugement 18 juin 2018	Jugement du Tribunal Gagné
	Mourenx	Arrêté	Tribunal saisi	Arrêté retiré sur demande du préfet	Gagné
O	One-Voice Animaux	Arrêté ministériel du 18 mars 2011 sur l'hébergement des animaux de cirque	Conseil d'État saisi	Décision du Conseil d'État rejetant la demande de One-Voice	Arrêté du 18 mars 2011 conforme à l'art. L.214 Gagné
P	Le Perray-en-Yvelines	Arrêté	Tribunal saisi	Abrogation le 27 avril 2017	Gagné
	Les Pennes-Mirabeau	Arrêté	Tribunal saisi	Arrêté abrogé 20 août 2019 sur injonction du préfet	Gagné
	Pessac	Arrêté	Tribunal saisi	Jugement 23 septembre 2019	Jugement du Tribunal Gagné
	Pessac	Arrêté	Cour administrative d'appel saisie	Rejet de la demande de sursis en appel 27 janvier 2020	Arrêt de la Cour Gagné
R	La Riche	?		Aucune décision	
	Richelieu	Délibération	Mise en demeure du Maire	Retrait de la délibération le 29 avril 2017	Gagné
	Salies-de-Béarn	Délibération	Tribunal saisi	Ordonnance du 12 novembre 2018 suite à abrogation	Ordonnance du Tribunal Gagné
V	Vandoeuvre-lez-Nancy	Vœu et décision	Tribuna saisi	Décision suspendue par le Tribunal 25 septembre 2018	Gégné
	Villerupt	Délibération	Tribunal saisi	Abrogation le 11 décembre 2017	Gagné
	Villerupt	Arrêté	Tribunal saisi	Jugement 24 janvier 2019	Jugement du Tribunal Gagné

40 des 40 procédures engagées contre les communes ci-dessus ayant interdit l'installation des cirques hébergeant des animaux domestiques et/ou non-domestiques sur leur territoire, *par arrêté ou par délibération*, ont été gagnées par l'Association de défense des cirques de famille, en première instance, en appel ou devant le Conseil d'État.

II. Les arrêtés d'interdiction sont tous rédigés sur le même modèle, qui est illégal

Les arrêtés et délibérations adoptés par les communes ont tous été rédigés sur le même modèle. Cette circonstance n'est pas due au hasard. Ce sont des groupuscules animalistes qui sont à

l'origine de cette rédaction, notamment le Collectif contre l'exploitation animale (CCE2A) et l'association Code Animal.



Les modèles proposés par Code animal sont illégaux. Ils le sont encore plus à une période où il est question d'interdire, d'ici cinq ans, voire plus, la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

En effet, si un jour, le législateur où la ministre chargée de l'Écologie décide d'interdire ces animaux, cela signifie *a contrario* que, tant que des décisions n'auront pas été prises et le délai atteint, l'hébergement de ces animaux dans les cirques devra être regardé comme légal.

Nous poursuivrons avec détermination toutes les communes ayant interdit, d'une manière ou d'une autre, la présence des cirques sur leur territoire.

L'Association de défense des cirques de famille